



L'eau au coeur du changement :  
Accélérer pour atteindre  
les Objectifs de  
Développement Durable

# Impliquer largement tous les acteurs dans une dynamique territoriale



## L'exemple de la protection de la source d'Arcier à Besançon

### 1. Un territoire qui choisit le préventif - améliorer la qualité de ses eaux brutes - et implique l'ensemble des acteurs concernés dans le projet

La source d'Arcier, qui fournit 44% de l'approvisionnement en eau potable de la Ville de Besançon (120 000 habitants) est contaminée du fait de l'utilisation d'herbicides. L'aire d'alimentation du captage concerné (10 000 ha) est occupée à 52 % par de la forêt, à 43% par des surfaces agricoles utiles (grandes cultures, prairies temporaires et prairies naturelles), à 5% par des surfaces artificialisées, les 750 ha restant étant la zone humide du Marais de Saône. 74 agriculteurs ont une parcelle sur l'aire d'alimentation du captage. On note par ailleurs la présence d'infrastructures, sources de pollution : aéroport, golf, route nationale, voies de chemin de fer, station d'hydrocarbures.

La Ville de Besançon fait le **choix du préventif - améliorer la qualité de ses eaux brutes** - afin d'éviter des coûts de traitement supplémentaires. L'objectif fixé est de **réduire l'utilisation de phytosanitaires** en agissant auprès de tous les acteurs concernés.

### 2. Un projet lancé sur la base d'un diagnostic partagé, l'engagement de tous dans un changement de pratiques, une DUP pour accélérer la démarche

En 2002 est lancé un diagnostic des pollutions du bassin versant, chaque acteur prenant la responsabilité qui lui incombe : la chambre d'agriculture réalise le diagnostic des pratiques agricoles, la FREDON (Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles) le diagnostic des pratiques non agricoles et le GREPPES (Groupe Régional pour l'Étude des Pollutions par les Phytosanitaires des Eaux et des Sols) l'étude des voies de circulation d'eau.

Suite à ce diagnostic, **un plan d'actions de lutte contre les phytosanitaires est mis en place en 2003** dans le cadre d'une convention entre la chambre d'agriculture, la FREDON et la Ville de Besançon. Il est révisé chaque année lors de comités de pilotage regroupant l'ensemble des parties prenantes.

Dès le départ, la Ville de Besançon a porté ce projet et a été moteur dans l'engagement des actions en faveur de la ressource, convaincue qu'une protection en amont de la qualité de la ressource était plus souhaitable que la mise en place d'une usine de traitement complexe. Au fur et à mesure du projet, elle a su s'entourer des partenaires adéquats pour répondre au défi de réduction des phytosanitaires. L'instauration des Périmètres de Protection Rapprochée par DUP (Déclaration d'Utilité Publique) en 2004 a permis d'accélérer la démarche. L'implication de l'Agence de l'eau a permis de donner une caution technique au projet. **Les communes, les agriculteurs et les professionnels qui se sont lancés dans le projet ont adhéré au projet** en grande partie grâce aux incitations financières qui limitaient le risque pris. Les agriculteurs ont vu la mise en place des MAE (Mesures Agro-Environnementales) comme un moyen d'expérimenter des changements de pratiques.

Les négociations se sont déroulées sur une période relativement longue (5 ans), afin d'avoir une implication réelle des acteurs dans le projet. Ceux-ci se sont approprié le sujet, grâce à une émulation des partenaires et la création d'une dynamique de territoire.



# L'eau au coeur du changement : Accélérer pour atteindre les Objectifs de Développement Durable

### 3. La pérennisation de la dynamique grâce à un suivi des résultats accessibles à tous et une réunion annuelle

Les prélèvements effectués ont montré, dès la première année qui a suivi la mise en place des MAE, une **amélioration réelle de la qualité des eaux brutes**.

La ville de Besançon a mené de front 2 stratégies complémentaires pour protéger la ressource : des acquisitions foncières (en partenariat avec le syndicat du Marais de Saône) afin de maîtriser la pression sur le captage, et un programme de réduction de l'utilisation de pesticides sur

l'aire d'alimentation du captage (mise en place de MAE sur les exploitations agricoles, politique « 0 phyto » pour les communes et les professionnels non agricoles).

L'idée est de **mobiliser l'ensemble des acteurs dans les efforts de réduction de la pression**, même ceux qui n'ont pas la plus forte pression (par exemple, les communes), dans une logique d'exemplarité. La communication des résultats d'analyse et de l'évolution de la qualité de l'eau lors de la Commission de suivi de la Source d'Arcier (réunie chaque année) permet d'assurer une bonne connaissance de la ressource par les acteurs concernés, mais aussi de maintenir la dynamique du projet et le lien entre les acteurs.

